

Réunion du 29 juin 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Philippe MEYER

N° CP/2015/242 - Education à l'environnement - 2343
Programme annuel d'actions d'éducation à l'environnement
2015

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- arrête le programme 2015 pour l'éducation relative à l'environnement, tel qu'il figure sur les tableaux annexés (annexes 1 et 2),
- décide d'attribuer aux bénéficiaires figurant sur ces mêmes tableaux des subventions d'un montant total de 611 991 €, soit 443 991 € en complément des acomptes déjà versés (annexes 1 et 2).

Conformément au règlement financier départemental, les modalités de versement sont les suivantes :

1. une avance de 50% sera versée à la signature de la convention financière 2015 pour les bénéficiaires suivants : l'AGF du Bas Rhin, pour la ferme pédagogique de Rhinau et l'ARIENA. Le solde sera versé sur production d'un état récapitulatif des dépenses certifié exact par le bénéficiaire, accompagné d'une copie des factures acquittées ou des pièces justificatives.
2. Pour les subventions ayant fait l'objet d'un acompte suite à l'arrêté du 02/02/2015 (cf annexe 2), le solde sera versé sur production d'un état récapitulatif des dépenses certifié exact par le bénéficiaire, accompagné d'une copie des factures acquittées ou des pièces justificatives.

3. Pour les autres bénéficiaires, les subventions seront versées sur production d'un état récapitulatif des dépenses certifié exact par le bénéficiaire, accompagné d'une copie des factures acquittées ou des pièces justificatives.

Elle autorise son président à signer les conventions financières 2015 à intervenir entre le Département et le CINE de Muttersholtz, le CINE de Munchhausen, le CINE de Strasbourg, le SYCOPARC pour la Maison de l'eau et de la rivière du Donnerbach, le CINE de Lorentzen, l'association Grange aux Paysages de Lorentzen, l'AGF du Bas-Rhin pour la ferme pédagogique de Rhinau et l'ARIENA.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20150629-lmc193346-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 06/07/15